

INTEGRER LA SOCIETE CIVILE DANS LE PACTE DE STABILITE: UNE REALITE QU'IL RESTE A CONCRETISER

Plus d'un an et demi après sa création, un élément crucial fait toujours défaut au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est: l'intégration véritable de la société civile dans ses activités. Malgré l'investissement de temps et de ressources considérables consenti dans le Pacte par les gouvernements, les objectifs du Pacte et l'expérience des ONG chargées de l'appliquer continuent de diverger. L'heure est venue pour le Pacte de traduire ses engagements dans les actes et de s'attacher à développer la coopération avec les ONG. Si le Pacte continue d'exclure les ONG, ses programmes risquent sérieusement d'être réalisés de manière isolée, sans être enracinés dans la société civile; il ne pourra donc pas atteindre le but fixé, soit la création d'une stabilité régionale.

Coordonné par le Bureau du coordinateur spécial à Bruxelles, le Pacte vise à cristalliser les engagements pris à Cologne, Allemagne, en juin 1999 par plus de 40 Etats et organisations en vue de soutenir les pays de l'Europe du Sud-Est dans leurs efforts pour instaurer la stabilité dans la région. L'un des résultats attendus du Pacte est l'intégration euro-atlantique des pays de la région. Organisé en trois tables de travail, le Pacte est tenu de coordonner ses activités et d'éviter les doubles emplois avec des actions déjà en cours. Aux termes du document initial adopté à Cologne, les groupes de travail doivent s'attacher particulièrement à "favoriser les échanges" entre individus, groupes sociétaux, sociétés et ONG.

Bien que quelques ONG aient participé à la réalisation de certains éléments du Pacte, l'engagement global des ONG à ce jour n'a jamais été vraiment systématique, soutenu ou concerté. Les efforts déployés afin d'inclure les ONG locales et internationales dans les activités du Pacte ont toujours été limités. Au cours d'une réunion avec les ONG convoquée en juin 2000 à Thessalonique, Grèce, par la table de travail I sur la démocratisation et les droits de l'homme, les ONG ont relevé que le Pacte, dans son ensemble, devait engager un dialogue permanent avec la communauté non-gouvernementale. Depuis lors, rares ont été les mesures prises pour suivre ces recommandations. Les efforts réalisés pour intégrer les ONG sont souvent mis en œuvre sans préavis et semblent isolés (cf. Talk Back 1-9 et 2-4).

Une déclaration du Pacte de stabilité sur le partenariat ONG-gouvernements, adoptée en octobre 2000 "a reconnu le rôle clé que jouent les ONG et la société civile dans la démocratisation, l'instauration de la paix, la protection et la promotion des droits de l'homme ainsi que dans la "transmission de l'esprit et des valeurs du Pacte de stabilité". Dans cette "Charte des ONG" les gouvernements s'engagent à respecter neuf points visant à favoriser un engagement accru des ONG dans les activités du Pacte de stabilité.

Tandis que dans le document original du Pacte de stabilité, les gouvernements se sont engagés à éviter tout chevauchement, un élément de la Charte des ONG contraignant pour les gouvernements est de soutenir la "création de réseaux d'ONG en Europe du Sud-Est". Pourtant, l'une des requêtes qui est régulièrement soumise aux agences du Pacte de

stabilité est de tenir compte de la nécessité de collaborer avec les structures et les réseaux d'ONG existants au lieu d'en créer de nouveaux. Le Conseil des ONG en Bosnie-Herzégovine, qui comprend à la fois des ONG locales et des ONG internationales est l'exemple type d'une structure que pourrait reprendre le Pacte. En recourant aux nombreuses structures mises en place par les ONG dans la région, le Pacte pourrait établir un véritable dialogue avec les ONG, puisqu'ils servent un objectif commun qui est la stabilité régionale.

Il existe pourtant des cas où les ONG participent aux activités du Pacte. En Albanie, par exemple, la Commission catholique internationale pour la migration, qui s'est fixé pour tâche de lutter contre le trafic d'êtres humains, a été invitée à se joindre à l'équipe d'experts en coordination du groupe de travail sur le trafic d'êtres humains en Europe du Sud-Est. Si la commission est traitée d'égal à égal par le groupe de travail, bien des ONG n'ont jamais eu la chance de vivre cette expérience.

-“Quelle est donc cette créature?”

Cet exemple est atypique en ce qui concerne les expériences réalisées par les ONG avec le Pacte. Beaucoup d'entre elles ont l'impression que le Pacte présume que toutes ses structures sont transparentes. Certes, si la manière dont les ONG peuvent accéder à la structure du Pacte n'est pas toujours claire, il incombe également aux ONG de trouver le moyen d'y entrer. En fait, le Pacte est toujours entouré d'une aura de mystère (cf. également Talk Back 2-4). Quel est le lien entre le Pacte et le financement? Comment les ressources du Pacte doivent-elles être utilisées? Quand sont-elles disponibles et d'où proviennent-elles? Pour la majeure partie des ONG, il est plus facile de solliciter des fonds auprès de donateurs individuels que d'essayer de s'y retrouver dans les règles du Pacte et dans ses “procédures d'examen” des projets qui sont mal définies. Certains bailleurs de fonds eux-mêmes se demandent que faire lorsqu'ils reçoivent des projets d'ONG qui pourraient être menés sous les auspices du Pacte.

Le Pacte étant un organe nouveau et unique, il est normal qu'il ait besoin d'un certain temps pour se définir et développer ses structures et ses méthodes de travail. Cependant, il est également évident que le Pacte n'apprécie pas pleinement la complexité du système de consultations et de responsabilités en vigueur dans le milieu des ONG.

Au lieu de continuer à déployer des efforts au coup par coup pour intégrer les ONG, il est temps que le Pacte de stabilité concrétise de manière cohérente son engagement en faveur de la collaboration avec les ONG et de l'intégration de celles-ci dans ses activités. Une première étape consisterait à créer, au sein même du bureau du coordinateur spécial, un poste de liaison avec les ONG chargé de développer un dialogue permanent entre le Pacte et la communauté des ONG. Les trois tables de travail devraient en outre prendre des mesures pour mieux impliquer davantage les ONG et la société civile et pour assurer leur totale intégration dans les activités du Pacte.

A ce jour, le travail du Pacte s'est surtout concentré sur les gouvernements. S'il est effectivement essentiel pour la stabilité dans la région d'établir un dialogue politique avec

les gouvernements, il est tout aussi important de travailler avec les habitants de la région. L'admission récente de la République fédérale de Yougoslavie dans le Pacte est une démarche bienvenue. La prochaine étape devrait être de prendre conscience de l'importance des ONG et de la société civile en tant que partenaires dans l'établissement de changements à long terme. Le Pacte doit prouver que les engagements politiques en faveur de l'intégration des ONG et de la société civile dans le travail du Pacte ne relèvent pas de la simple rhétorique, mais sont concrétisés dans toute la région.